


SÉANCE DU 22 avril 2026
Date de la convocation : 17 avril 2026

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire,

Membres en exercice : 15

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BOUIREK Azzdine, Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie, GATTA Jean-Marc et
 FERBUS Carine, Adjointes au Maire.

M. LESOT Richard, M. CHMIELINSKI Jean, Mme Marie Francesca HOAREAU, M. DESCHAMPS
 Jean-Paul, M. PANISSET Didier, Mme MOLLIEUX Sophie, Mme SOMMA Marie-Angélique, Mme
 PANISSET Sandrine, M. CREMON Quentin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme DE SANTINI Laetitia ayant donné pouvoir à M. BOUIREK Azzdine

Absent non excusé

Le conseil municipal a choisi M. BOUIREK Azzdine comme secrétaire de séance.

2026-22 Constitution de la commission d'Appel d'offres

Monsieur le Maire expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5, Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (le cas échéant),

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant), **Toutefois**, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après appel aux listes candidates, le Conseil municipal décide de voter à main levée, et procède à l'élection.

Liste

Sont candidats au poste de titulaire :

M. GATTA Jean-Marc
 Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie
 Mme FERBUS Carine

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme SOMMA Marie-Angélique
 M. CHMIELINSKI Jean
 M. PANISSET Didier

Résultats du vote : LISTE 1

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,


SÉANCE DU 22 avril 2026
Date de la convocation : 17 avril 2026

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur Philippe PRUD'HOMME, le maire,

Membres titulaires :

M. GATTA Jean-Marc
 Mme LOSSERAND-GARDIER Valerie
 Mme FERBUS Carine

Membres suppléants :

Mme SOMMA Marie-Angelique
 M. CHMIELINSKI Jean
 M. PANISSET Didier

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
 Philippe PRUD'HOMME


